

VILLE DE CHATILLON-SUR-SEINE  
(Côte d'Or)



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
19 FEVRIER 2024**

*Procès-Verbal*

---

## SOMMAIRE

1.	Observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2023	page 04
2.	Compte rendu des décisions prises par le Maire	page 04
3.	N°2024-023-Exercice 2024 – Budget primitif du budget principal de la Ville	page 05
4.	N°2024-024- Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe du lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes	page 11
5.	N°2024-025-Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe Le Marignan	page 12
6.	N°2024-026-Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe de l’Assainissement	page 13
7.	N°2024-027-Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe de l’Eau	page 14
8.	N°2024-028-Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe Résidence de la Fonderie	page 16
9.	N°2024-029-Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe du Lotissement du Poirier	page 17
10.	N°2024-030-Exercice 2024 – Attribution subventions aux Associations Locales	page 17
11.	N°2024-031-Exercice 2024 – Tarifs communaux	page 20
12.	N°2024-032-Attribution d’une aide au ravalement de façades pour l’immeuble sis 41, rue du Bourg	page 26
13.	N°2024-033-Attribution d’une aide à Monsieur Thibaud Coron dans le cadre du règlement d’intervention pour les commerces hors dispositif FISAC	page 26
14.	N°2024-034- Attribution d’une aide à la rénovation de logement à la SCI AJ2M pour un logement sis 3 rue du Guichet destiné à la location	page 27
15.	N°2024-035-Bilan des acquisitions et cessions immobilières année 2023	page 27
16.	N°2024-036- Acquisition de la parcelle cadastrée section ZK n° 147, sise Combe Jean Robert	page 32
17.	N°2024-037- Détermination du prix de vente au m <sup>2</sup> et autorisation de vente des lots du Lotissement Le Poirier	page 33
18.	N°2024-038- Dénomination du pont de la rue Leclerc	page 34
19.	N°2024-039- Bilan des marchés publics 2023	page 34
20.	Questions diverses	page 35

---

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Châtillon-sur-Seine, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

**Présidence** : M. Roland LEMAIRE

**Secrétaire de Séance** : M. Hubert BRIGAND

**Présents** : Mme Valérie DEFOSSE, M. François GAILLARD, Mme Colette ROUSSEL, M. Yves LEJOUR, Mme Géraldine PERRAUDIN, M. Jérôme VEZIN, M. Hervé DE GUILLEBON, M. Stéphane BRULEY, Mme Christine CHAUMONNOT, Mme Françoise FLACELIERE, M. Christian CARLI, M. Joël MAYER, Mme Pierrette NOIROT, Mme Aurore LALLEMAND. M. Hubert BRIGAND, M. Pascal CHAUMONNOT, M. Victor CHARTON, Mme Béatrice FOISSEY, Mme Audrey VERSTRAETE.

**Excusés** : M. Didier CAILLOUX (pouvoir à M. Joël MAYER), Mme Sarah FRANCOIS (pouvoir à Mme Audrey VERSTRAETE), Mme Françoise GEOFFROY (pouvoir à Mme Géraldine PERRAUDIN), Mme Aurélie COURQUEUX (pouvoir à M. Hervé DE GUILLEBON), Mme Séverine MARTIN (pouvoir à Mme Valérie DEFOSSE), Mme Laurence PIANETTI (pouvoir à Mme Colette ROUSSEL), M. Romain SILVESTRE (pouvoir à M. Pascal CHAUMONNOT), M. Mathieu GROSMARE (pouvoir à Mme Christine CHAUMONNOT), Mme Aurélie LECLERE (pouvoir à Mme Françoise FLACELIERE).

**DATE DE LA CONVOCATION : 13 février 2024**

**DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20**

**NOMBRE DE VOTANTS : 29**

---

**1) Observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023**

**2) Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Par une décision n°2023-259 du 13 décembre 2023, la Ville est autorisée à signer les conditions personnelles de l'avenant 3 au contrat d'assurance VILLASUR – PLAN D ASSURANCE DES COLLECTIVITES – n°1056 – pour la garantie « dommages aux biens et risques annexes » établi par GROUPAMA GRAND EST 30 novembre 2023 après actualisation de la liste des biens assurés au 01 novembre 2023.

Par une décision n°2023-292 du 15 décembre 2023, la Ville est autorisée à encaisser un chèque de 52,09 euros établi par GROUPAMA GRAND EST SIGMA le 28 novembre 2023 en remboursement du montant de la taxe sur les véhicules électriques pour trois véhicules de la flotte automobile de la commune.

Par une décision n°2023-261 du 13 décembre 2023, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AB n°48 situés rue Docteur Robert à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2023-260 du 13 décembre 2023, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AI n°50 situés rue de la Charme à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2023-262 du 13 décembre 2023, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AC n°110 situés rue Marmont à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-002 du 04 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AP n°176 sis rue Saint Antoine à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-003 du 04 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AI n°378,379,380 sis Avenue Edouard Herriot à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-004 du 04 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AW n°252,257 sis rue Maurice Ravel à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-005 du 04 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AC n°253,335,406 et 408 sis rue Docteur Regnault à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-006 du 04 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AE n°76 et section AI n°36 sis rue du Congrès à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-007 du 04 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AE N°271 sis rue du Recept à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-008 du 04 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AP n°133 sis rue Saint Jean à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-009 du 10 janvier 2024, la Ville a signé une convention d'occupation précaire d'un hangar sis rue de Cramont à l'EPLEFPA La Barotte du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2024.

Par une décision n°2024-010 du 15 janvier 2024, la Ville a conclu un contrat de location de locaux à usage de bureaux sis 12 rue de la libération à l'association inter professionnelle de santé au travail de la Côte d'Or.

Par une décision n°2024-011 du 25 janvier 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AW n°232 sis rue Buffon à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-012 du 1<sup>er</sup> février 2024, la Ville a résilié à la date du 29 février 2024 un contrat de location conclu avec Madame Virginie Hollard pour un logement situé au 2 Rond-Point Francis Carco.

Par une décision n°2024-013 du 1<sup>er</sup> février 2024, la Ville a résilié à la date du 01<sup>er</sup> mai 2024 un contrat de location conclu avec la Direction des Finances Publique pour un local situé au 7 rue Marmont.

Par une décision n°2024-014 du 06 février 2024, la Ville a conclu un contrat de location à compter du 15 février 2024 avec Madame Karine PIDANCET pour un appartement sis au 8 place Marmont.

Par une décision n°2024-015 du 09 février 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AC n°52 sis rue de la Ferme à Châtillon-sur-Seine.

Par une décision n°2024-016 du 09 février 2024, la Ville a renoncé à son droit de préemption sur les biens cadastrés section AI n°382 sis rue des Avocats à Châtillon-sur-Seine.

### **3) N° 2024-023- Exercice 2024 – Budget primitif du budget principal de la Ville**

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 décembre 2023 a mis en avant les projets de la municipalité pour l'année 2024.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui, a été bâti en tenant compte des orientations annoncées lors de ce même débat pour la Ville de Châtillon-sur-Seine.

Une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles détaillée ci-après a été réalisée.

<b>Situation financière de la Ville de Châtillon/seine</b> <i>(Sources DGFIP- situation financières 2022)</i>
--

#### Dettes marginales sur le budget principal

La dette bancaire est résiduelle sur le budget principal (un seul emprunt à rembourser d'un niveau très faible et aucun emprunt sur les budgets annexes) L'endettement est devenu résiduel sur le budget principal. Le remboursement en capital sur 2022 était de 869 €.

#### Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF nette (CAF après remboursement des dettes en capital) qui permet d'autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement atteint 141 € par habitant (contre 317 € en 2021) par habitant contre 171 € par habitant pour les communes de même importance au niveau national). Cette hausse s'explique par les fortes dépenses d'investissement et le décalage dans la perception des subventions.

#### Le fonds de roulement

Ce fonds s'élève à 8 076 000 € soit 1 418 € par habitant (contre 1 466 € en 2021), il atteint 468 jours contre 205 jours pour la moyenne nationale (la norme est de 90 jours). Cette légère baisse s'explique en partie par le non recours à l'emprunt pour financer les investissements.

---

Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 36,73 % (contre 36,78 % en 2021).

<p><b>Présentation du Budget Primitif 2024 de la Ville de Châtillon/Seine</b></p>
---

Certains gros programmes d'investissement vont faire l'objet de report de crédits automatiques et d'ajustements sur 2024 afin de permettre leur poursuite.

Il s'agit en particulier de :

- les travaux d'aménagement du site de l'ex-fonderie
- la finalisation des travaux de réhabilitation du centre-ville

Par ailleurs, pour l'année 2024, il a fallu tenir compte des inscriptions de nouveaux crédits budgétaires pour tenir compte :

- de la réalisation du budget 2023,
- des programmes d'investissements pluriannuels engagés par la Ville tels que la réhabilitation du centre-ville, du site de l'ex-fonderie, du site de la gare.
- du souhait de répondre aux attentes de la population dans le domaine de l'éducation, de la santé, du commerce de proximité, du cadre de vie, de l'environnement et de la culture.
- de la poursuite des programmes d'investissement dans les écoles.
- des engagements de l'Etat en matière de réduction des Dépenses Publiques qui modifient l'équilibre et l'architecture financière des budgets locaux en modifiant les dotations financières.
- de la politique de l'État en matière de transfert de compétences ou d'attribution de nouvelles compétences aux collectivités territoriales.
- des politiques de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe relatives aux aides envers les collectivités.
- des capacités d'endettement et d'investissement de la Ville dans le respect de la pression fiscale sur les citoyens.
- des compétences de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.
- du rôle moteur que doit jouer la Ville centre du Pays Châtillonnais pour faire évoluer tout le Pays Châtillonnais, les deux étant indéniablement liés dans leur évolution.

De par sa politique de rigueur de gestion et de désendettement menée depuis maintenant plus de quinze ans, la Ville de Châtillon-sur-Seine a su se dégager des marges de manœuvre et une capacité d'autofinancement qui lui permettent de mener à bien tous les investissements prévus sans emprunt, l'emprunt affiché ne sera d'aucune utilité après la reprise des résultats en cours d'année.

Ces propositions seront détaillées plus tard dans le présent document mais peuvent être présentées en fonction des choix faits par la collectivité, principalement afin de la doter d'équipements de qualité tant au

niveau scolaire, de la santé, que culturel et sportif pour la rendre la plus attractive possible et pour offrir à la population tous les services nécessaires.

Soucieuse du principe de transparence et de sincérité en la matière, cette proposition de budget est le fruit d'une solide réflexion sur les besoins et les possibilités de la Ville et se borne à inscrire des projets réalisables, sauf contretemps imprévisibles, dès 2024. Bien entendu, en fonction de l'avancée des dossiers et la survenance d'éléments nouveaux, des crédits pourront être ajoutés ou supprimés pour adapter le budget aux besoins de la collectivité.

La section de fonctionnement a, cette année encore, été construite dans un souci d'optimisation de tous les chapitres de dépenses en adéquation avec les besoins évalués par chacun des services et des impératifs du Service Public. Animée depuis quelques années, par une démarche de rationalisation des moyens, force est de constater que les marges de manœuvres en la matière se sont considérablement réduites.

La Ville se doit en effet de continuer d'assumer certains postes de dépenses telles que le soutien au programme de voirie 2024 exécuté par le SIVOM qui viennent de fait augmenter la section de fonctionnement.

L'élaboration de ce budget tient compte, bien évidemment, de la poursuite de la volonté de la municipalité de maîtriser les taux d'imposition rendu possible par les excédents antérieurs.

Enfin, ce budget vise à maintenir un niveau de services et d'interventions de la commune auprès de la population, soit directement, par ses actions, soit indirectement par ses subventions auprès des associations locales en adéquation avec leurs actions et leurs implications locales.

Ainsi on peut présenter le budget principal de la ville de manière synthétique comme suit :

Le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024, soumis ici à délibération du conseil municipal s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 16 794 320,00 € dont 8 533 940,00 € pour la section de fonctionnement et 8 260 380,00 € pour la section d'investissement.

## 1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vous trouverez dans le document ci-joint les inscriptions budgétaires prévues en dépenses et en recettes de fonctionnement pour l'année 2024.

## 2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Vous trouverez ci-après le détail des inscriptions budgétaires prévues en dépenses et en recettes d'investissement pour l'année 2024.

### 2-1 Les dépenses d'investissement

Les principales opérations de la section d'investissement se trouvent dans le tableau qui suit :

Administration générale	
<b>Mobilier divers</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>Informatique</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>subvention travaux particuliers</b>	<b>92 000,00 €</b>
<b>subvention travaux commerces</b>	<b>92 000,00 €</b>

Logiciel		30 000,00 €
Equipements sportifs		
piscine	matériel divers	20 000,00 €
piscine	installation ludique	450 000,00 €
filtres à sable		19 000,00 €
éclairage bassin et vestiaires		28 000,00 €
travaux divers de rénovation		20 000,00 €
Salle Vêque	étanchéité toiture sanitaires	12 000,00 €
chauffage		20 000,00 €
Salle polyvalente Schreder	rénovation des sanitaires	10 000,00 €
réfection façade vitrée petite salle		100 000,00 €
réfection éclairage salle vitrée		12 000,00 €
terrain multisports	Champs Quantitat	60 000,00 €
aires de sports en plein air		60 000,00 €
Stade Gaston Paris	travaux de réaménagement	1 100 000,00 €
stade JL Studer (terrain synthétique)	éclairage	60 000,00 €
Equipements sportifs	matériel	15 000,00 €
Tourisme		
Camping	travaux	5 000,00 €
Urbanisme		
Urbanisme	acquisition terrains	300 000,00 €
Urbanisme	acquisition terrain bâti	100 000,00 €
Urbanisme	logiciels	2 000,00 €
Culture		
médiathèque	équipement (mobilier et matériel divers)	5 000,00 €
Maison des associations	études	50 000,00 €
théâtre	logiciel	1 000,00 €
théâtre	outillage	10 000,00 €
théâtre	informatique	2 000,00 €
théâtre	mobilier	500,00 €
théâtre	matériel	10 000,00 €
théâtre	rénovation éclairage électrique	20 000,00 €
	remplacement plateforme élévation	38 000,00 €
	modification désenfumage	15 000,00 €
Cinéma	matériel	50 000,00 €
école de musique	informatique	1 500,00 €
Maison de la musique	cage d'escalier	6 000,00 €
école de musique	instruments	3 000,00 €
école de musique	matériel	4 000,00 €
Patrimoine ancien		
église St Jean	maitrise d'œuvre sur la 2nde tranche de travaux intérieurs	50 000,00 €
église St Nicolas	études - travaux	100 000,00 €
église Notre Dame	orgue	15 000,00 €
gare	études complémentaires et travaux	200 000,00 €
Hôtel de Ville	travaux divers	104 000,00 €
Équipement divers		
matériel de projection fixe salle ERL		30 000,00 €



<b>Sculpture</b>		<b>4 000,00 €</b>
<b>Equipements scolaires</b>		
<b>école élémentaire Cailletet</b>	<b>rénovation chauffage électrique</b>	<b>20 000,00 €</b>
	<b>rénovation cour et terrain de sport</b>	<b>35 000,00 €</b>
<b>école élémentaire Marmont</b>	<b>travaux de mise aux normes accessibilité</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>installation de stores extérieurs</b>		<b>37 000,00 €</b>
<b>école élémentaire Carco</b>	<b>réfection allée extérieure</b>	<b>33 000,00 €</b>
<b>école élémentaire Carco</b>	<b>rideaux salle polyvalente</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>école élémentaire Carco</b>	<b>peinture cage d'escalier</b>	<b>22 000,00 €</b>
<b>étude de faisabilité mise aux normes accessibilité</b>		<b>18 000,00 €</b>
<b>porte couloir préau</b>		<b>7 000,00 €</b>
<b>école maternelle Rousselet</b>	<b>rénovation salles de classes (éclairage faux-plafonds)</b>	<b>43 000,00 €</b>
<b>école maternelle Rousselet</b>	<b>rénovation aire de jeux extérieure</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>stores extérieurs</b>		<b>25 000,00 €</b>
<b>maternelle Cailletet</b>	<b>achat matériel</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>maternelle Cailletet</b>	<b>mobilier</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>maternelle Cailletet</b>	<b>informatique</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>maternelle Carco</b>	<b>mobilier</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>maternelle Carco</b>	<b>logiciel</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>maternelle Carco</b>	<b>informatique</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>maternelle Carco</b>	<b>matériel</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>maternelle Rousselet</b>	<b>mobilier</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>maternelle Rousselet</b>	<b>informatique</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>maternelle Rousselet</b>	<b>matériel divers</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>élémentaire Carco</b>	<b>matériel</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>élémentaire Carco</b>	<b>mobilier</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>élémentaire Carco</b>	<b>informatique</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>élémentaire Cailletet</b>	<b>informatique</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>élémentaire Cailletet</b>	<b>matériel divers</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>élémentaire Cailletet</b>	<b>logiciels</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>élémentaire Marmont</b>	<b>informatique</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>élémentaire Marmont</b>	<b>matériel</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>excantine Carco</b>	<b>rénovation éclairage électrique</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>Patrimoine divers</b>		
<b>Logements municipaux</b>	<b>travaux de rénovation</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Bâtiments place Marmont</b>	<b>volets</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>Gendarmerie</b>	<b>travaux de mise aux normes électricité</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>étude construction nouveaux logements</b>		<b>100 000,00 €</b>
<b>travaux de réfection des sols</b>		<b>85 000,00 €</b>
<b>Remplacement poteaux incendie</b>		<b>5 000,00 €</b>
<b>Défense incendie</b>	<b>travaux d'amélioration</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>abattoir</b>	<b>travaux</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>éclairage public</b>	<b>remplacement par des leds</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>centre ville</b>	<b>travaux de réhabilitation 2ème tranche</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>cimetière St Thibault</b>	<b>aménagement paysager</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>nouveau cimetière</b>		<b>15 000,00 €</b>
<b>aménagement espaces extérieurs</b>		<b>592 500,00 €</b>

rénovation locaux ancien centre social		13 500,00 €
Sources de la Douix	aménagement du site	50 000,00 €
vidéoprotection		300 000,00 €
maison de santé	aménagement zone dentistes	30 000,00 €
cimetières	colombarium	20 000,00 €
cimetières	Travaux d'exhumation	5 000,00 €
Services techniques		
achat véhicule		20 000,00 €
tondeuse		45 000,00 €
bâtiment de stockage -remplacement gouttières		13 000,00 €
chauffage des bâtiments publics	installation d'un système de pilotage à distance	110 000,00 €
accès des bâtiments publics	mise en place d'un système de contrôle d'accès	30 000,00 €
extincteurs		2 000,00 €
plantations d'arbres		10 000,00 €
Forêt communale	investissement	10 000,00 €
Renouvellement mobilier urbain		15 000,00 €
Petit matériel espaces verts et S.T.		10 000,00 €
matériel divers (bâches, stands et chaises)		10 000,00 €
illuminations		30 000,00 €
Signalisation		15 000,00 €
Pavoisement		5 000,00 €
13911 amortissement des Subventions d'investissement		12 000,00
travaux en régie		150 000,00
165 caution loyer		2 000,00
AVANCES budgets annexes lotissements si besoin		1 983 500,00
Remboursement de la dette		880,00
<b>TOTAL PREVISIONNELS DÉPENSES - Budget Ville</b>		<b>8 260 380,00 €</b>

## 2-2 Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se trouvent dans le tableau qui suit :

<b>RECETTES</b>	
<b>fctva</b>	<b>457 360,00</b>
<b>taxe d'aménagement</b>	10 000,00
<b>165 caution des loyers</b>	2 000,00
<b>amortissement des immobilisations</b>	646 599,00
<b>annulation dépenses transférées sur le budget lotissement le Poirier</b>	629 851,05
<b>transfert voirie travaux centre ville au SIVOM</b>	400 000,00
<b>annulation dépenses transférées sur le budget lotissement le Poirier</b>	39 782,56
<b>TOTAL DES RECETTES - hors emprunt</b>	<b>2 185 592,61</b>

Besoin d'emprunt pour financer les travaux d'investissement de la Ville (dépenses - recettes)	6 074 787,39
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES - Budget Ville</b>	<b>8 260 380,00</b>

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-264 du 13 décembre 2023 adoptant le Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

Considérant que le vote du budget doit avoir lieu dans les 10 semaines suivant la réalisation du débat d'orientation budgétaire du fait du changement de nomenclature comptable

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* d'approuver le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus.

\* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, où apparaissent pour information les programmes d'investissement.

**DECISION :** le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**4) N° 2024-024- Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe du lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes**

Ce budget du Lotissement communal artisanal industriel et commercial de la route de Troyes s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 799 279,30 € dont 909 639,65 € pour la section de fonctionnement et 889 639,65 € pour la section d'investissement.

Il est tenu compte ici du stock de terrains aménagés susceptibles d'être vendus dans l'année.

**I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Les dépenses et les recettes d'investissement**

Cette section est strictement identique tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 889 639,65 € correspond à la valorisation des terrains aménagés avec une répartition comme suit :

- En dépenses, 889 639,65 € inscrits au chapitre 040 compte 3555
- En recettes, 889 639,65 € inscrits au chapitre 040 compte 3555

---

## **1I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Les dépenses et les recettes de fonctionnement**

Comme pour la section d'investissement, cette section répond aux mêmes règles d'équilibre. Elle est strictement équilibrée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 909 639,65 réparti comme suit :

- En dépenses : 889 639,65 € pour la valorisation des stocks de terrains au chapitre 042 compte 71355, 10 000,00 € au chapitre 011 compte 6045 pour des frais d'études éventuels et 10 000,00 € au chapitre 011 compte 605 pour des travaux éventuels
- En recettes, 20 000,00 € de vente de terrains au chapitre 70 compte 7015.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe du « Lotissement communal, artisanal, industriel et commercial, route de Troyes » pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le présent rapport.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **5) N° 2024-025- Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe Le Marignan**

Ce budget du Lotissement « Le Marignan » s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 321 674,13 € pour la section de fonctionnement et de 311 674.13 € pour la section d'investissement.

## **I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Les dépenses et les recettes d'investissement**

Les dépenses d'investissement :

- Chapitre 040 pour 311 674,13 € concerne des opérations d'ordre pour l'intégration des stocks.

Les recettes d'investissement :

- Chapitre 040 pour 311 674.13 € concerne les opérations d'ordre pour l'intégration des stocks.

## **1I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Comme pour la section d'investissement, cette section répond aux mêmes règles d'équilibre.

---

### **Les dépenses et les recettes de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement :

- chapitre 042 pour 311 674.13 € est relatif aux opérations de variation des terrains aménagés en opération d'ordre.
- chapitre 011 pour 10 000,00 € de travaux éventuels

Les recettes de fonctionnement :

- chapitre 042 pour 311 674,13 € concerne la variation des terrains aménagés.
- chapitre 70 pour 10 000,00 € concerne le produit de vente éventuelle

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe du lotissement communal « Le Marignan » pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le présent rapport.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **6) N° 2024-026- Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe de l'Assainissement**

Le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024, s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 981 100,00 €, dont 695 100,00 € pour la section d'exploitation et 286 000.00 € pour la section d'investissement.

#### **1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **1-1 Les dépenses d'investissement**

Dépenses réelles :

le chapitre 23 pour 250 000,00 € au titre notamment de travaux divers sur le réseau.

Dépenses d'ordre :

Le chapitre 040 pour 38 000,00 € au titre des amortissements des subventions.

##### **1-2 Les recettes d'investissement**

1/ le chapitre 16 pour 171 000.00 € correspondant à un emprunt.

2/ Le chapitre 040 correspond à des opérations d'ordre pour des amortissements pour un montant de 115 000,00€.

---

## **2- LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **2-1 Les dépenses d'exploitation**

1/ le chapitre 011 pour 50 100,00 € au titre des charges diverses de la gestion courante et notamment :

- des fournitures d'entretien, de petit équipement et de petits travaux
- entretien et réparations
- publicités et publications
- des taxes foncières

2/ le chapitre 65 pour 520 000,00 € destinés à couvrir la participation au SIVOM pour la station d'épuration.

3/ le chapitre 022 pour 10 000,00 € correspondant aux dépenses imprévues lesquelles pourront être individualisées par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

Les crédits inscrits au chapitre 042 pour 115 000,00 € correspondent à des dotations aux amortissements (opérations d'ordre).

### **2-2 Les recettes d'exploitation**

#### **Recettes réelles :**

1/ les crédits inscrits au chapitre 70 pour 655 100,00 € correspondent principalement au produit de la redevance d'assainissement.

2/ le chapitre 75 pour 4 000,00 € en produits divers de gestion courante.

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024, tel que présenté dans le présent rapport.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **7) N°2024-027- Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe de l'Eau**

Le projet de budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024, s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 437 110,00 €, dont 220 510,00 € pour la section d'exploitation et 216 600,00 € pour la section d'investissement.

---

## **1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1-1 Les dépenses d'investissement**

#### Dépenses réelles :

1/ le chapitre 23 pour 200 000.00 € au titre principalement de travaux de renouvellement du réseau d'eau notamment les canalisations rue Philandrier et rue Ernest Humblot.

2/ le chapitre 020 pour 10 000.00 € correspondant aux dépenses imprévues et pourra être individualisé par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

### **1-2 Les recettes d'investissement**

#### Recettes réelles :

1/ le chapitre 16 pour 155 600,00 € correspondant à un emprunt.

## **2- LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **2-1 Les principales dépenses d'exploitation**

1/ le chapitre 011 pour 148 500.00 € au titre notamment :

- de travaux d'entretien et de réparations diverses
- de frais d'honoraires et frais de publicité
- des taxes foncières

2/ le chapitre 042 pour 61 000,00 € correspondant aux amortissements.

### **2-2 Les recettes d'exploitation**

#### Recettes réelles :

1/ le chapitre 70 pour 189 210,00 € correspondant principalement au produit de la vente d'eau essentiellement.

2/ le chapitre 75 pour 24 700,00 € correspondant au remboursement de produits prévus dans le contrat de concession.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le présent rapport.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

---

## **8) N°2024-028- Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe Résidence de la Fonderie**

Le budget de la Résidence de la Fonderie s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 643 230,06 € dont 1 321 615,03 € pour la section de fonctionnement et 1 321 615,03 € pour la section d'investissement.

### **I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Les dépenses et les recettes d'investissement**

Cette section est strictement identique tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 1 321 615,03 € correspondant :

- en recettes : aux crédits nécessaires aux opérations de variation des stocks à hauteur de 421 615,03 € au compte 3555 chapitre 040 et une avance du budget principal pour 900 000 € au compte 168748 chapitre 16.
- en dépenses : aux crédits inscrits pour les variations de stocks de terrains aménagés à hauteur de 1 321 615,03 € au compte 3555 chapitre 040

### **II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Cette section est strictement identique tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 1 321 615,03 € détaillé comme suit :

#### **Les dépenses de fonctionnement**

En dépenses, les crédits inscrits au chapitre 011 correspondent aux études et aux travaux pour un montant de 900 000,00 € (100 000,00 € au 6045 pour des frais d'études et 800 000,00 € au 605 pour des travaux éventuels) et au chapitre 042 compte 71355 la somme de 421 615,03 € est relative aux opérations de variation des stocks.

#### **Les recettes de fonctionnement**

En recettes, au chapitre 042 compte 71355, la somme de 1 321 615,03 € correspond aux opérations de variation des stocks.

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe de la « Résidence de la Fonderie » pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le présent rapport.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.



---

**9) N°2024-029- Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe du lotissement du Poirier**

Le budget du Poirier s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 301 444,00 € dont 1 217 944,00 € pour la section de fonctionnement et 1 083 500,00 € pour la section d'investissement.

**I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Les dépenses et les recettes d'investissement**

Cette section est strictement identique tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 1 083 500,00 € correspondant aux opérations de variation des stocks comme suit :

- en dépenses d'investissement au chapitre 040 compte 3555 : 1 083 500,00 €
- équilibrées en recettes par une avance du budget principal pour 1 083 500,00 € au chapitre 16 compte 168748.

**II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement**

En dépenses, le chapitre 011 pour 1 217 944,00 € correspond :

- aux études pour 12 000,00 € au compte 6045 et aux travaux pour 1 071 500,00 € au compte 605 et à l'intégration de la valeur du terrain d'assise du lotissement par transfert du budget principal pour 134 444,00 € inscrits au compte 6015.

En recettes,

1 083 500,00 € sont inscrits au compte 71355 (chapitre 042) ce qui correspond aux opérations de variation des stocks et à l'intérieur du chapitre 70 au compte 7015, 134 444,00 € correspondant à d'éventuelles recettes de ventes de parcelles.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- \* d'approuver le budget primitif du budget annexe de lotissement « du Poirier » pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le présent rapport.
- \* de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**10) N°2024-030- Exercice 2024 – Attribution subventions aux Associations Locales**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes déposées par les associations sollicitant le concours financier de la Ville,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Considérant qu'il a été tenu compte :

- par les associations sportives du nombre d'adhérents et notamment du nombre de jeunes, de la fréquence et de la nature des compétitions, des kilomètres effectués pour les sorties,

- pour les autres associations, de la nature des projets envisagés pour 2024,

ASSOCIATIONS	Montant Subvention	Subvention Exceptionnelle ou Passport	TOTAL 2024
<b>CULTURE- JEUNES</b>			
Lyre	4 000		4 000
France Accordéon	700		700
ACTE	15 000		15 000
Châtillon 2000	200		200
Association Culturelle Châtillon.	500		500
Association Saint Vorles	6 200		6 200
Amis du Châtillonnais	700		700
Le Petit Théâtre des Glaïeuls	500		500
Randonnée Saint Bernard de Clairvaux	100		100
Orgues Musiques et Voix	500		500
<b>TOTAL</b>	<b>28 400</b>		<b>28 400</b>
<b>ASS. SPORTIVES</b>			
UCCF	8 600	3 080	11 680
Aéro-club Châtillon.	1 000		1 000
Archers Fontaine Ducs	2 100	360	2 460
La Châtillonnaise Basket Ball	2 900		2 900
Badminton	1 350	152	1 502
Boxe Pieds Poings	2 000	1 133	3 133
Cavaliers Châtillonnais	2 100	420	2 520
Châtillon. Cyclotouriste	300		300

Châtillon. gymnastique	6 600	17 910	24 510
Châtillon Volley-ball	100		100
Club de Tir Châtillon.	1 700	65	1 765
Collège F. des Ducs	350		350
Foulée Châtillonnaise	1 100		1 100
Châtillonnaise de musculature	1 000		1 000
Châtillon. Hand-Ball	8 500	1 509	10 009
Judo Club Châtillonnais	1 500	904	2 404
Karaté Club Châtillonnais	1 500	950	2 450
Lycée D. Nisard	1 000		1 000
Model Club Châtillonnais	400		400
OMS Châtillon	10 500	250	10 750
Pétanque Châtillonnaise	700		700
Châtillon Promotion Rugby	1 750	120	1 870
Amicale Sapeurs Pompiers	2 000	2 000	4 000
Tennis Club Châtillonnais	3 100	1 562	4 662
Tennis de table Châtillon.	1 000		1 000
Vélo Club Châtillon.	1 000	500	1 500
ECRAC	3 600	960	4 560
LA MOUCHE CHATILLONNAISE	100		100
Ecole St Vincent	100		100
AS LEGTA Semur- Chatillon	250	500	750
RANDO CLUB	500		500
	<b>68 700</b>	<b>32 375</b>	<b>101 075</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>			
Donneurs de sang	250		250
Cœur et santé du	200		200

Pays Châtillonnais			
	400		400
Distraction des Malades			
Tape Chaudron	1 300		1 300
Ô Cœur des Châtillonnais	3 750		3 750
Comité d'amitié d'échange européens	5 000		5 000
Amicale du Personnel Communal	6 400		6 400
Les Vitrines du Pays Châtillonnais	3 750		3 750
Association culturelle et artistique ukrainienne VINCA	800		800
Châtillon Initiatives	22 000		22 000
Souvenir de la résistance	250		250
Secours catholique	2 000		2 000
Entraid'Addict	250		250
<b>TOTAL</b>	<b>46 350</b>		<b>46 350</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>143 450</b>	<b>32 375</b>	<b>175 825</b>

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* de fixer, conformément au tableau ci-dessus, les subventions de fonctionnement versées aux associations au titre de l'exercice 2024.

\* d'autoriser Monsieur le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, et notamment les conventions d'objectifs avec les associations Chatillon-Initiative, Acte, Châtillonnaise Gymnastique, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\* d'imputer les dépenses afférentes à l'exécution de la présente délibération à l'article 65748 « *subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé* » du budget communal 2024.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**11) N°2024-031- Exercice 2024 – Tarifs communaux**

Vu le CGCT et notamment l'article L2122-222 et plus particulièrement son premier alinéa,

Vu la délibération n° 2022-174 du 07 septembre 2022 portant délégation de signature du Maire,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* de fixer les tarifs communaux suivant le tableau ci-dessous et les annexes jointes à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :

SERVICES	TARIFS 2024	
	Habitants de Châtillon-sur-Seine	Extérieurs
Médiathèque/an		
Adultes	20,00 €	25,00 €
Scolaires -collégiens- lycéens- étudiants	5.00 €	6.00 €
Enfants jusqu'à 11 ans	GRATUIT	5,50 €
Carte famille (parents et enfants)	30 €	40 €
Amende de retard pour la semaine	3,00 €	5,00 €
Carte "Professionnels"	3,00 €	9,00 €
Abonnement mensuel	3,50 €	3.50 €
Perte de document, ouvrage, ...	30,00 €	40,00 €
Caution pour emprunts	30,00 €	30,00 €
<b>LOCATIONS DE SALLES</b>		
<i>Centre Social</i>	28,00 €	34,00 €
<i>Salle Japiot</i>		
* 4 heures	5,00 €	11,50 €
* au delà de 4 heures	11,00 €	17,50 €
<i>Salle Converset</i>		
* 4 heures	5,00 €	11,50 €
* au delà de 4 heures	11,00 €	17,50 €
<i>Salle des Conférences</i>		
* 4 heures	12,00 €	17,00 €
* au delà de 4 heures	18,00 €	25,00 €
*Caution vidéoprojecteur	500.00€	500.00€
<i>Salle d'activité attenante à la piscine</i>		
* le créneau de 2 heures	5,00 €	11,50 €
<i>Salle des Bénédictines</i>		
* sans cuisine	48,00 €	55,00 €
* avec cuisine	155,00 €	190,00 €
* Caution pour entretien salle sans cuisine	9,60 €	11,00 €
* Caution pour entretien salle avec cuisine	31,00 €	38,00 €

SERVICES	TARIFS 2024	
<i>Cinéma</i>	<i>Cf Annexe jointe</i>	
<i>Salle Luc Schreder</i>	<i>Cf Annexe jointe</i>	
<i>Théâtre Gaston Bernard</i>	<i>Cf Annexe jointe</i>	
<b>LOCATION DE MATERIEL ET DIVERS</b>		
* caution	10,00 €	100,00 €
* tables (l'unité)	1,80 €	2,35 €
* chaises (l'unité)	0,15 €	0,25 €
* bancs (l'unité)	0,55 €	0,75 €
* barrières (l'unité)	1,00 €	1,20 €
* stand non bâché	8,50 €	11,00 €
* stand bâché	12,50 €	18,50 €
* podium (loc. par jour)	185,00 €	235,00 €
* parquet salle polyvalente	185,00 €	235,00 €
* jardins familiaux (1e m <sup>2</sup> )	0,12 €	0,12 €
<b>CHENIL (par jour)</b>	31,00 €	47,00 €
<b>DROITS DE PLACE</b>	<b>Intérieur du marché</b>	<b>Extérieur</b>
* foire, marché, etc... ml/jour	Intérieur : Forfait annuel de 80 € le mètre linéaire	Extérieur : 1,10 € le mètre linéaire par jour pour les foires uniquement, 11 € le mètre linéaire pour 10 présences annuelles ou forfait annuel de 50 € le mètre linéaire ou forfait semestriel de 25 € le mètre linéaire
<b>AUTRES DROITS DE PLACE</b>		
* exposition perm. véhicules ml/an		8,00 €
* étalages commerçants m2/an		7,00 €
* terrasses des cafés fermées m2/an		6,00 €
* terrasses des cafés plein air m2/an		5,00 €
* fête foraine m2/jour		0,40 €
* cirques, bals ou prestations artistiques ambulants / journée		110,00 €
<b>SUPPORTS DE COPIES DE DOCUMENTS</b>		
- Impression Noir et blanc par page de format A4		0,18 €
- Internet ou tirage informatique (imprimante)		0,30 €
- pour un cédérom		2,75 €
- copies couleur/copies de plans		Facturation au coût réel

**JOURNEES CHATILLONNAISES**

SERVICE	TARIF UNITAIRE
<b>Frais d'inscription</b>	10,00 €
<b>LOCATION pour le week-end:</b>	
Chapiteau emplacement	155,00 €
Stand de la Ville emplacement	110,00 €
Stand de la Ville emplacement Tarif "associations " et "Savoir-Faire"	35,00 €
Alimentation électrique	46,00 €
Emplacement « bitume nu ou espace vert nu»	1.00 €/m <sup>2</sup>

**SALON DE L'AUTOMOBILE**

SERVICE	TARIF UNITAIRE
Exposition permanente de véhicules	Forfait de 25 € le mètre linéaire pour le week-end

**FÊTE DE LA TRUFFE**

EXPOSANTS	TARIF UNITAIRE
Exposants hors trufficulteurs	Forfait de 25 € le stand pour la manifestation

**CONCESSIONS CIMETIERES**

	Cercueil		Cendres	
15 ans	1,50 X 2,50	250 €	1,20 X 1,20	150 €
30 ans	1,50 X 2,50	500 €	1,20 X 1,20	250 €
50 ans simple	1,50 X 2,50	1000 €	1,20 X 1,20	500 €
50 ans double	3 X 2,50	1500 €		
Colombarium 15 ans				400 €
Colombarium 30 ans				650 €

## TARIFS ECOLE DE MUSIQUE PAR TRIMESTRE ET PAR PERSONNE

### Elèves de Châtillon-sur-Seine

	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>ème</sup> personne	3 <sup>ème</sup> pers. et +
SOLFÈGE OU HISTOIRE DE LA MUSIQUE	40,00 €	30,00 €	20,00 €
Solfège + Instruments à vent ou percussion	75,00 €	56,00 €	38,00 €
Solfège + Piano ou guitare	83,00 €	62,00 €	42,00 €
Djembe	52,00 €	39,00 €	26,00 €
Chorale classique	15,00 €		

### Elèves de l'extérieur

	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>ème</sup> personne	3 <sup>ème</sup> pers. et +
SOLFÈGE OU HISTOIRE DE LA MUSIQUE	60,00 €	45,00 €	30,00 €
Solfège + Instruments à vent ou percussion	115,00 €	87,00 €	58,00 €
Solfège + Piano ou guitare	127,00 €	96,00 €	64,00 €
Djembe	69,00 €	52,00 €	35,00 €
CHORALE CLASSIQUE	17,00 €		

	Elèves de Châtillon-sur-Seine	Elèves de l'extérieur
Ateliers de Musiques actuelles uniquement	18,00 €	20,00 €
Elèves sociétaires de la Lyre ou de l'Etendard	10,00 €	12,00 €

\* Location d'instrument : 105 € l'année soit 35 € par trimestre.

\* Un ½ tarif est appliqué à la cotisation relative au 2<sup>ème</sup> instrument pratiqué par un même élève en dehors des instruments à vent

\* Le tarif de 15 € sera appliqué à la cotisation relative au 2<sup>ème</sup> instrument pratiqué par un même élève lorsqu'il s'agit d'instruments à vent

\* Pour les inscriptions en cours de trimestre, il sera appliqué un prorata en fonction de la date d'inscription.

## TARIFS PISCINE

SERVICES	TARIFS 2024	
	CHATILLON	EXTERIEUR
<b>PISCINE</b>		
Enfants de moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Enfants de 3 à 16 ans	2 €	2 €
Adultes	4 €	4 €
Visiteurs	1 €	1 €
Cartes de 10 entrées enfants	15 €	15 €
Cartes de 10 entrées adultes	30 €	30 €



SERVICES	TARIFS 2024	
	CHATILLON	EXTERIEUR
Carte pass fréquentation de 12h à 14h les 10 heures	20 €	20 €
Carte semestrielle	100 €	100 €
Séance prénatale pour les futures mamans	1,50 €	1,50 €
Résidents du foyer H. Baillot et EAJ à Châtillon/Seine	1.50 €	1.50 €
Scolaires : primaires (à l'exception des CE2 – CM1 et CM2) et maternelles de Châtillon/Seine	gratuit	/
Collégiens et Lycéens (avec un minimum de 15 élèves)	1 €/élève	1 €
Élèves des autres établissements scolaires extérieurs	/	2,50 €
Communauté de Communes du Pays Chatillonnais Scolaires : Classes de CE2 – CM1 – CM2	100 € /heure	100 €/heure
séance d'aquagym et d'aquajogging	4 €	4 €
carte 10 séances d'aquagym et d'aquajogging	30 €	30 €
AQUABIKE (45mn) + entrée piscine	6 €	6 €
Cours aquabike (30 mn aquabike + 30 mn natation)	6 €	6 €
Carte 10 aquabike	50 €	50 €
<b>ESPACE FORME (SAUNA-HAMMAM-JACUZZI) + ENTRÉE PISCINE</b>		
Entrée espace forme + piscine	8 €	8 €
Entrée espace forme uniquement	4 €	4 €
Carte 10 entrées espace forme uniquement	30 €	30 €
Carte de 10 entrées espace forme et piscine	60 €	60 €
Entrée entre 12h et 14h espace forme et piscine	7 €	7 €
Carte de 10 entrées entre 12h et 14h espace forme et piscine	55 €	55 €
<b>COURS DE NATATION</b>		
Forfait « j'apprends à nager » : obtention du brevet de 25 m	70 €	70 €
École de natation les 12 séances de 1h	50 €	50 €
Perfectionnement adulte les 12 séances de 1h	60 €	60 €
<b>DIVERS</b>		
Tickets bar	1 € et 2 €	
Perte de la carte Abonné	5 €	
Perte du bracelet Espace Forme	10 €	

## CINEMA

Tarification des entrées	
Catégorie	Montant
Plein tarif	6,5 €
tarif réduit (étudiants, moins de 18 ans, personnes sans emplois, familles nombreuses, handicapés)	4,00 €
tarif séniors (plus de 65 ans)	5,50 €
tarif scolaires, groupes	3 €
carte 10 entrées	50 €
abonnement semestriel	102 €
abonnement annuel	168 €
film 3 D	majoration de 1,5 €

## TARIFS CHASSE EN FORET COMMUNALE

Fourniture dispositif de marquage (bracelets)	UNITE
Sanglier	50,00 €/unité
Chevreuil	32,50 €/unité

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **12) N°2024-032- Attribution d'une aide au ravalement de façades pour l'immeuble sis 41, rue du Bourg**

En parallèle de la mise en place du dispositif FISAC à destination des commerces de son centre-ville la Ville de Châtillon-sur-Seine, désireuse d'embellir ses rues, a souhaité mettre en place un dispositif d'aide au ravalement des façades des bâtiments privés.

Vu la délibération n°2018-051 du 4 avril 2018,

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* d'accorder une aide directe à la Madame Anne-Laure Poillot et Monsieur Frédéric Hojlo pour l'immeuble sis 41, rue du Bourg pour des travaux de ravalement de façade de cet immeuble à hauteur de 15 % du coût HT des travaux estimés à 10 456,30 € dans la limite de 3 000,00 €, soit une subvention de 1568,44 € au maximum.

\* de dire que cette aide ne sera versée qu'après réalisation des travaux avec présentation des factures.

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **13) N° 2024-033- Attribution d'une aide à Monsieur Thibaud Coron dans le cadre du règlement d'intervention pour les commerces hors dispositif FISAC**

Dans le complément des aides accordées dans le cadre du dispositif FISAC, la municipalité a souhaité faire bénéficier les commerces implantés à Châtillon-sur-Seine situés en dehors du périmètre d'intervention et en dehors des galeries marchandes d'une aide municipale.

Vu la délibération n°2018-209 du 21 décembre 2018,

---

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a délimité l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales aux commerces ambulants et/ou itinérants,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* d'accorder une aide directe de 691,94 € à Monsieur Thibaud Coron, pour des travaux d'aménagement du local commercial sis 13 rue Maréchal Leclerc, calculée sur la base de 20% du coût HT des travaux arrêté à 3 459,72 €.

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**14) N°2024-034- Attribution d'une aide à la rénovation de logement à la SCI AJ2M pour un logement sis 3 rue du Guichet destiné à la location**

Mieux vivre dans des vieux murs est l'une des missions que s'est fixée la Municipalité. Pour cela, une aide est susceptible d'être apportée aux propriétaires pour la rénovation de l'habitat ancien destiné à la location au centre-ville.

Les propriétaires d'un logement destiné à la location peuvent ainsi bénéficier d'aides financières afin de réhabiliter le logement à condition que celui-ci ait plus de quinze ans. Le but est d'augmenter l'offre locative de qualité à loyer modéré en centre-ville. Les aides peuvent couvrir jusqu'à 30 % du coût des travaux, ceux-ci étant plafonnés à 10 000 € par logement.

Vu la délibération n°2018-052 du 4 avril 2018,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\* d'accorder une aide directe à la SCI AJ2M – 3 route de Châtillon-sur-Seine – 21400 Coulmier-le- Sec, représentée par Monsieur et Madame Malgras, propriétaire d'un logement sis 3 rue du Guichet destiné à la location après des travaux de rénovation.

\* de fixer le montant de cette aide à 3 000,00 € au maximum, compte tenu du montant des travaux éligibles qui s'établit à 11 850,00 € H.T.

\* de dire que cette aide ne sera versée qu'après réalisation des travaux avec présentation des factures et location du logement rénové avec présentation du bail de location signé.

\* d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**15) N° 2024-035- Bilan des acquisitions et cessions immobilières année 2023**

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 (article 11)

Vu l'article L 2241-1 du Code général des Collectivités territoriales, qui prévoit la communication des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales. Dans ce but, les assemblées délibérantes doivent délibérer une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Le tableau ci-dessous fait état des opérations immobilières réalisées par le Conseil Municipal durant l'année 2023.

Monsieur le maire présente le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la Commune au cours de l'année 2023 afin de délibérer, et indique que ce bilan sera annexé au compte administratif 2023.

### **A – ACQUISITIONS :**

#### **1 – Terrains nus :**

<b>Désignation et localisation du bien</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>	<b>Identité de l'Acquéreur</b>	<b>Montant en euros</b>
Parcelle AE 324 - 18 rue Guyotte	AE 324	2 309 m <sup>2</sup>	Commune de Châtillon-sur-Seine auprès de la SCI Le Clos Guyotte – 17 rue de la Poste – 21000 Dijon	Prix 25 000 euros
Echange des parcelles AN 174 de 67 m <sup>2</sup> et AN 169 de 241 m <sup>2</sup> – contre la parcelle AN 173 de 3 m <sup>2</sup> - 16 rue du Petit Versailles	AN 169 de 241 m <sup>2</sup> et AN 174 de 67 m <sup>2</sup> en échange de AN 173 de 3 m <sup>2</sup>	241 m <sup>2</sup> et 67 m <sup>2</sup> en échange de 3 m <sup>2</sup>	M. Jean-François RENAUT et Mme Léa THEVENIN – 16 rue du Petit Versailles – 21400 Châtillon-sur-Seine	Soulte de 305 euros à encaisser par la Commune
Parcelles AS 92 et AS 93 sises avenue de la Gare – comprenant les locaux de l'ex gare (gare + un bâtiment AS 92 de 814 m <sup>2</sup> et ex quai de la gare AS 93 de 296 m <sup>2</sup> )	AS 92 et AS 93	814 m <sup>2</sup> + 296 m <sup>2</sup> = 1 110 m <sup>2</sup>	Commune de Châtillon-s/Seine auprès de la SNCF voyageurs – 4 rue André Campa- 93200 Saint Denis pour AS 92 et SA SNCF Réseau – 15-17 rue Jean-Philippe Rameau – 93200 Saint-Denis pour AS 93	27 630 euros pour AS 92 et 2 370 euros pour AS 93  Total : 30 000 euros

**2 - Terrains bâtis :**

Désignation et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Identité de l'Acquéreur	Montant en euros
/	/	/	/	/

**B – CESSIONS :****1 – Terrain nu :**

Désignation et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Identité de l'Acquéreur	Montant en euros
Terrain ZI 70 (lot 4) sis lieudit « Crève Panse » – avenue Président Coty - issu de la division de la parcelle ZI 51	ZI 70 (lot A)	2 022 m <sup>2</sup>	Mme Sandy MULLER – 4 chemin de l'Étang du verdin – 18100 Vierzon	20 500 €
Terrain ZI 73 (lot D) sis lieudit « Crève Panse » - avenue Président Coty - issu de la division de la parcelle ZI 51	ZI 73 (lot D)	1 836 m <sup>2</sup>	M. LOMBARD Jimmy 40 rue Bernard DELAFOSSE – 21400 Saint-Colombe-sur-Seine	20 500 €
Terrain ZI 72 (lot C) sis lieudit « Crève Panse » issu de la division de la parcelle ZI 51	ZI 72 (lot C)	1 673 m <sup>2</sup>	M. LOMBARD Kévin – 55 rue de la Combe Jean Robert – 21400 Châtillon-sur-Seine	20 500 €
Terrain ZI 71 (lot 2) sis lieudit « Crève panse » issu de la division de la parcelle ZI 51	ZI 71 (lot B)	1 812 m <sup>2</sup>	M. Jeff HOETTEL – 24 rue Combe Jean Robert – 21400 Châtillon-sur-Seine	20 500 €

**2 – Terrains bâtis :**

Désignation et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Identité de l'Acquéreur	Montant en euros
Terrain clos de murs, comprenant ex serres municipales et un bâtiment de 3 garages, un bureau, un local	AI 413	2 264 m <sup>2</sup>	Etat – Ministère de la Justice 30 bd Clémenceau – 21400 Châtillon-sur-Seine	70 000 €

de rangement et des sanitaires, situé rue des Cordeliers AI 413				
Bâtiment commercial de 1 271 m <sup>2</sup> de surface comprenant un local commercial de 910 m <sup>2</sup> , un bureau, une réserve, des sanitaires, sur un terrain de 3 391 m <sup>2</sup> sis 4 rond-point Francis Carco AW 222-223-249	AW 222 AW 223 AW 249	966 m <sup>2</sup> 197 m <sup>2</sup> 2 228 m <sup>2</sup> Total 3 391 m <sup>2</sup>	Association G.R.E.N. - 55 rue du Viaduc – Cidex 16 – 21400 Sainte-Colombe-sur-Seine	120 000 €

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de la Commune est en cohérence avec les objectifs fixés.

Sur le plan des acquisitions, la commune a fait l'acquisition :

- de la parcelle AE 324, d'une superficie de 2 309 m<sup>2</sup>, auprès de la SCI Le Clos Guyotte pour aménager un espace vert
- des parcelles AN 174 de 67 m<sup>2</sup> et AN 169 de 241 m<sup>2</sup> en échange de la parcelle AN 173 de 3 m<sup>2</sup> pour régulariser l'implantation d'un coffret ERDF et l'édification d'une clôture – 16 rue du Petit Versailles
- des biens sis avenue de la Gare, comprenant les locaux de l'ancienne gare ferroviaire ainsi qu'un bâtiment indépendant et l'ancien quai de gare, cadastrés AS 92 et AS 93 pour y installer l'Office du tourisme du Pays Châtillonnais ainsi qu'une annexe du Parc National des Forêts

Sur le plan des cessions, la commune a cédé :

\* 4 terrains constructibles, issus de la division de la parcelle ZI 51, situés lieudit « Crève panse » avenue du Président Coty à Châtillon-sur-Seine :

- à M. Sandy MULLER – ZI 70 (lot A) de 2 022 m<sup>2</sup>
- à M. LOMBARD Jimmy – ZI 73 (lot D) de 1 836 m<sup>2</sup>
- à M. LOMBARD Kévin – ZI 72 (lot C) de 1 673 m<sup>2</sup>
- à M. HOETTEL Jeff – ZI 71 (lot B) de 1 812 m<sup>2</sup>

\* La commune a cédé à l'Etat un terrain clos de murs, situé rue des Cordeliers, sur lequel étaient édifiées les serres municipales d'environ 290 m<sup>2</sup>, et un bâtiment comportant 3 garages, un bureau, un local de rangement et des sanitaires sur une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>, le tout sur un terrain de 2 264 m<sup>2</sup>.

\* La commune a cédé à l'association G.R.E.N. un ancien bâtiment commercial de 1 271 m<sup>2</sup> sur un terrain de 3 391 m<sup>2</sup> sis rond-point Francis Carco,

\* Enfin la commune a échangé avec M. Jean-François RENAUT et Mme Léa THEVENIN, une emprise publique de 67 m<sup>2</sup>, située le long de la parcelle AN 167, ainsi que la parcelle AN 169 de 241 m<sup>2</sup>, en bordure de la rue du Petit Versailles, en échange d'une emprise de 3 m<sup>2</sup> sur la parcelle AN 167, afin de régulariser l'implantation d'un coffret ERDF, ainsi qu'une clôture installée sur le domaine public.

**ANNEXE N° 1**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS IMMOBILIERES DECIDEES ET REALISEES EN 2023**

OPERATIONS		ACTES REGULARISES EN €		
	NOMBRE	MONTANT EN €	Dates de délibérations	Dates de signature des actes
<b>ACQUISITIONS</b>	2	25 000 €	2023-071 du 03.04.2023	22.05.2023
* Après de la SCI Le Clos Guyotte de la parcelle AE 324 de 2 309 m <sup>2</sup>				
*Après de la SNCF des parcelles AS 92 et AS 93		27 630 + 2 370 € Total = 30 000 €	2023-070 du 03.04.2023	26.03.2023

**ANNEXE N° 2**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS IMMOBILIERES DECIDEES ANTERIEUREMENT ET REALISEES EN 2023**

OPERATIONS		ACTES REGULARISES EN €		
	NOMBRE	MONTANT EN €	Dates de délibérations	Dates de signature des actes
<b>ACQUISITIONS</b>	1			
Echange avec M. Jean-François RENAUT et Mme Léa THEVENIN d'une emprise publique de 67 m <sup>2</sup> ainsi que la parcelle AN 169 de 241 m <sup>2</sup> en échange d'une emprise de 3 m <sup>2</sup>		Soulte de 305 euros à encaisser par la Commune	2017-225 du 16.12.2017	18.07.2023

<b>CESSIONS</b>	6	/	/	/
*à M. Sandy MULLER de la parcelle ZI 70 de 2 022 m <sup>2</sup>		20 500 €	2022-283 19.12.2023	du 15.06.2023
*à M. Jimmy LOMBARD de la parcelle ZI 73 (lot D) de 1836 m <sup>2</sup>		20 500 €	2022-281 19.12.2022	du 15.06.2023
*à M. Kévin LOMBARD de la parcelle ZI 72 (lot 2) de 1 812 m <sup>2</sup>		20 500 €	2022-284 19.12.2022	du 15.06.2023
*à M. Jeff HOETTEL de la parcelle ZI 71 (lot 2) de 1 812 m <sup>2</sup>		20 500 €	2022-282 19.12.2022	du 29.11.2022
*à l'Etat (pour le C.E.F.) des biens sis AI 413 de 2 264 m <sup>2</sup>		70 000 €	2022-244 01.12.2022	du 25.04.2023
*à l'association GREN d'un ex bâtiment commercial de 1 271 m <sup>2</sup> sur un terrain de 3 391 m <sup>2</sup>		120 000 €	2020-280 19.12.2022	du 07.03.2023

### Il est proposé au Conseil Municipal :

\*de décider de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la Commune de Châtillon-sur-Seine au cours de l'année 2023, tel que présenté ci-dessus, qui sera annexé au compte administratif de l'année 2023.

### DONT ACTE

#### **16) N° 2024-036- Acquisition de la parcelle cadastrée section ZK n° 147, sise Combe Jean Robert - 21400 CHATILLON-SUR-SEINE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1, L.2241-3 et suivants,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1111-1,



---

La Commune de Châtillon-sur-Seine envisage d'acquérir la parcelle cadastrée section ZK n° 147 d'une contenance de 19 590 m<sup>2</sup>, sises Combe Jean Robert, appartenant aux conjoints SORDEL et ANSEL ainsi qu'à l'association dénommée CROIX ROUGE FRANCAISE et la congrégation dénommée COMMUNAUTE DES CLARISSSES. Ladite parcelle se situe en zone Ub du Plan Local d'Urbanisme, principalement destinée aux habitations, leurs annexes ainsi qu'aux activités compatibles avec l'habitation et qui concourent à l'équipement de la Commune ;

Considérant l'estimation du service des domaines en date du 20 novembre 2023 ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\*d'autoriser l'acquisition par la Commune, de la parcelle cadastrée section ZK n° 147 sise Combe Jean Robert – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE, d'une contenance de 19 590 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 200.000,00 €, frais d'acte et d'acquisition en sus.

\*d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Décision :** Le Conseil Municipal accepte par 15 voix pour (M. Roland LEMAIRE, Mme Valérie DEFOSSE, M. François GAILLARD, Mme Colette ROUSSEL, M. Yves LEJOUR, Mme Géraldine PERRAUDIN, M. Stéphane BRULEY, M. Christian CARLI, M. Joël MAYER, Mme Béatrice FOISSEY, Mme Aurèle LALLEMAND, M. Didier CAILLOUX (pouvoir à M. Joël MAYER), Mme Françoise GEOFFROY (pouvoir à Mme Géraldine PERRAUDIN), Mme Séverine MARTIN (pouvoir à Mme Valérie DEFOSSE), Mme Laurence PIANETTI (pouvoir à Mme Colette ROUSSEL)), et 14 contres (Hubert BRIGAND, Audrey VERSTRAETE, Jérôme VEZIN, Hervé DE GUILLEBON, Victor CHARTON, Christine CHAUMONNOT, Françoise FLACELIERE, Pascal CHAUMONNOT, Pierrette NOIROT, Mme Sarah FRANCOIS (pouvoir à Mme Audrey VERSTRAETE), Mme Aurèle COURQUEUX (pouvoir à M. Hervé DE GUILLEBON), M. Romain SILVESTRE (pouvoir à M. Pascal CHAUMONNOT), M. Mathieu GROSMIRE (pouvoir à Mme Christine CHAUMONNOT), Mme Aurèle LECLERE (pouvoir à Mme Françoise FLACELIERE)), les propositions ci-dessus.

**17) N°2024-037- Détermination du prix de vente au m<sup>2</sup> et autorisation de vente des lots du Lotissement Le Poirier**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1, L.2241-3 et suivants,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1111-1,

Vu les dispositions du livre III du titre VI du Code civil, relatif à la vente,

Vu le permis d'aménager n° 021 154 22 C0002, délivré le 3 octobre 2022, pour la création du lotissement communal « Le Poirier » de 25 lots constructibles sur une partie des terrains cadastrés section ZK n° 288 et 290 sis à CHATILLON-SUR-SEINE,

Considérant que les travaux sont achevés,

Considérant les estimations du service des domaines en date du 10 janvier 2024,

Considérant l'ensemble des 25 lots à céder, pour les superficies respectives suivantes :

- Lot n°1 de 1115 m<sup>2</sup>, lot n°2 de 961 m<sup>2</sup>, lot n° 3 de 980 m<sup>2</sup>, lot n° 4 de 1037 m<sup>2</sup>, lot n° 5 de 1042 m<sup>2</sup>, lot n° 6 de 1142 m<sup>2</sup>, lot n° 7 de 871 m<sup>2</sup>, lot n° 8 de 885 m<sup>2</sup>, lot n° 9 de 980 m<sup>2</sup>, lot n° 10 de 755 m<sup>2</sup>,

---

lot n° 11 de 759 m<sup>2</sup>, lot n° 12 de 1217 m<sup>2</sup>, lot n° 13 de 750 m<sup>2</sup>, lot n° 14 de 1259 m<sup>2</sup>, lot n° 15 de 994 m<sup>2</sup>, lot n° 16 de 1040 m<sup>2</sup>, lot n° 17 de 1070 m<sup>2</sup>, lot n° 18 de 1064 m<sup>2</sup>, lot n° 19 de 1093 m<sup>2</sup>, lot n° 20 de 851 m<sup>2</sup>, lot n° 21 de 820 m<sup>2</sup>, lot n° 22 de 933 m<sup>2</sup>, lot n° 23 de 882 m<sup>2</sup>, lot n° 24 de 849 m<sup>2</sup>, lot n° 25 de 769 m<sup>2</sup>, propriétés de la Commune de Châtillon-sur-Seine,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

\*d'autoriser la vente des 25 lots du lotissement « Le Poirier », au prix de 32,60 euros HT le m<sup>2</sup>, frais d'acte, d'acquisition et de mutation en sus à la charge de l'acquéreur. La TVA calculée sur la marge de chaque lot est à la charge de la Commune, qui reversera au Trésor Public le montant de la TVA collectée lors de la vente des lots,

\*d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

\*d'imputer les recettes afférentes à l'exécution de la présente délibération à l'article 7015 « vente de terrains » du budget annexe « du Lotissement Le Poirier ».

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**18) N° 2024-038- Dénomination du pont de la rue Leclerc**

Le pont rue Maréchal de Lattre de Tassigny démolit et reconstruit s'appelait « Pont au Poissons », alors que celui de la rue Maréchal Leclerc construit après la libération et n'a jamais été dénommé.

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales, en application du décret n°94-1112 du 19 décembre 1994,

Vu l'avis favorable de la commission de travaux,

Considérant que Monsieur Henry Lorimy a énormément travaillé pour le renom de la Ville,

Considérant que Monsieur Henry Lorimy a été conservateur bénévole du Musée pendant 50 ans,

**Il est proposé au conseil Municipal :**

\* D'appeler le pont sur Maréchal Leclerc « Pont Henry Lorimy ».

\* D'autoriser M. le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune de Châtillon sur Seine, toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**19) N° 2024-039- Bilan des marchés publics 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des marchés conclus en 2023, dont le montant est supérieur à 20 0000 € HT, au nom et pour le compte de la commune de Châtillon-sur-Seine :

**A- MARCHES DE TRAVAUX**

**Tranche de 20 000 € HT à 89 999 € HT**

↳ **Construction d'une serre**

**Attribué à : NATURA'LIS – (21600) - Signé le 16/05/2023**

**Montant HT : 89 625,25 €**

↳ **Travaux d'étanchéité de la salle D. Nisard**

**Attribué à : SARL LABEAUNE - (21300) - Signé le 22/05/2023**

**Montant HT : 45 176,08 €**

↳ **Travaux d'extension BT pour le nouveau lotissement « Marignan 2 »**

**Attribué à : SICECO - (21000) - Signé le 23/05/2023**

**Montant HT : 32 816,20 €**

↳ **Construction de garages aux ateliers municipaux**

**Attribué à : Ent. LECOQ - (21400) - Signé le 04/07/2023**

**Montant HT : 39 116,11 €**

↳ **Eclairage extérieur de certains bâtiments communaux**

**Attribué à : Ent. DEP'ELEC - (21400) - Signé le 24/07/2023**

**Montant HT : 80 074,52 €**

↳ **Aménagement des abords du Monument aux Morts (Jardin de la Mairie)**

**Attribué à : Ent. BOUREAU - (52000) - Signé le 14/08/2023**

**Montant HT : 21 580,06 €**

↳ **Démolition d'un bâtiment sis 1 rue Ernest Humblot**

**Attribué à : Ent ANJOUBAULT – (21121) - Signé le 18/09/2023**

**Montant HT : 56 454,00 €**

↳ **Fourniture, pose et mise en service d'une salle de classe Groupe Scolaire Cailletet**

**Attribué à : Société ALGECO (71012) - Signé le 23/11/2023**

---

**Montant HT : 46 402,85 €**

**Tranche de 90 000 € HT à 4 999 999 € HT**

↳ **Aménagement des rues du centre-ville**

**Attribué à : Ent. COLAS France – (21600) - Signé le 24/02/2023**

**Montant HT : 2 149 377,20 €**

↳ **Viabilisation du lotissement « Le Marignan 2 » - Lot 1 « Terrassement/voirie »**

**Attribué à : Ent. BOUREAU SA – (52000) - Signé le 17/03/2023**

**Montant HT : 514 938,80 €**

↳ **Viabilisation du lotissement « Le Marignan 2 » - Lot 2 « Réseaux humides »**

**Attribué à : Ent. SCHMIT TP – (21400) - Signé le 17/03/2023**

**Montant HT : 330 396,88 €**

↳ **Remplacement d'une canalisation de distribution d'eau potable rue Mal Leclerc**

**Attribué à : Ent. SCHMIT TP – (21400) - Signé le 21/11/2023**

**Montant HT : 252 019,30 €.**

<b>B- MARCHES DE FOURNITURES</b>
----------------------------------

**Tranche de 20 000 € HT à 89 999 € HT**

**NEANT.**

**Tranche de 90 000 € HT à 4 999 999 € HT**

**NEANT.**

<b>C- MARCHES DE SERVICES</b>
-------------------------------

**Tranche de 20 000 € HT à 89 999 € HT**

**NEANT.**

**Tranche de 90 000 € HT à 4 999 999 € HT**

↳ **Balayage des rues de la Ville (2023-2026)**

**Attribué à : JARDINS ET SERVICES – (21400) - Signé le 03/02/2023**

**Montant HT : 219 880,28 €**

↳ **Entretien des espaces verts de la Ville (2023-2026)**

**Attribué à : ESAT Henri BAILLOT – (21400) - Signé le 23/02/2023**

**Montant HT : 181 822,76 €**

**DONT ACTE**

**20) Questions diverses**

**La séance du Conseil Municipal du 19 février 2024 au cours de laquelle 16 délibérations ont été prises du n° 2024-023 au n°2024-039 a été levée à 19h26.**

Le Secrétaire de Séance,

  
Hubert BRIGAND

Le Maire,

  
Roland LEMAIRE



---

## INTERVENTIONS

### Observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2023

Madame FLACELIERE souligne : « Mon pouvoir n'apparaît pas au point 25 ». Monsieur BRIGAND explique : « Je me suis abstenu, j'ai fait une déclaration en ce sens, il faut vérifier le nombre de nombre d'abstention ». Monsieur LE MAIRE : « Vous ne vous êtes pas abstenu Monsieur BRIGAND. »

### Exercice 2024 – Budget primitif du budget annexe Le Marignan

Monsieur LE MAIRE : « Ce budget est un budget de stock. Je tiens à vous préciser que sur ce lotissement il nous reste deux terrains soit à vendre soit à construire. »

Monsieur BRIGAND : « Il y beaucoup de demande en logement sur le territoire mais très peu d'offre. Je pense qu'il sera difficile de vendre les deux terrains eu égard à la construction du nouveau lotissement il serait préférable d'enclencher la construction tout de suite. »

### Acquisition de la parcelle cadastrée section ZK n° 147, sise Combe Jean Robert

Monsieur le MAIRE : « On a déjà essayer d'acheter cette parcelle mais le prix d'achat était trop cher. »

Monsieur BRIGAND : « C dossier date d'une vingtaine d'année. J'ai vu différents promoteurs au fil du temps mais le prix resta trop élevé, donc la vente ne s'est jamais réalisée. De plus, la ville achète d'habitude des terrains moins chers, notamment des terres agricoles. »

Monsieur LE MAIRE : « Il ne faut pas comparer des terrains qui ne pas comparable. Je ne partage pas votre point de vue, je préfère investir pour l'avenir d'autant plus que le prix ne baissera pas plus que celui la vu l'estimation des domaines à 243 000 euros. »

Suite au vote de la délibération, Monsieur LE MAIRE : « Il faut éclaircir la manière de fonctionner. Je considère qu'une opposition se constitue. C'est très bien, on vivra avec. Je suis un démocrate, ça ne me gêne pas. Je suis pour la clarté, je préfère une opposition déclarée et franche. »

Monsieur BRIGAND : « Monsieur LE MAIRE je ne vous autorise pas à dire cela. Vous méprisez un certain nombre d'élus, comme s'ils attendaient des consignes de vote. De plus, mon explication était claire, ce n'est pas le prix du marché. Par ailleurs, quand il y a une opposition le point sensible, c'est le budget or ce n'est pas le cas. »

Monsieur LE MAIRE : « Lors des réunions précédant le conseil, aucune remarque n'a été faite. Faut être clair. Je vous demande Monsieur BRIGAND de constituer un groupe d'opposition.